

# 1 L'ARRÊT DU RÉSEAU CÂBLÉ À BOURG-EN-BRESSE ET DES LOCATAIRES CONSULTÉS

## L'ARRÊT DU RÉSEAU CÂBLÉ À BOURG-EN-BRESSE

Le 7 avril 2009, la concession pour la diffusion sur le réseau câblé a pris fin. Celle-ci desservait 6 200 foyers à Bourg-en-Bresse et proposait 12 programmes en clair et qualité analogique.

Pour Bourg Habitat, le câble alimentait 4 200 logements sur la ville pour une redevance mensuelle par logement de 7,27 euros.

Pour remplir son obligation de desserte télévisuelle et pour assurer le meilleur service à ses locataires, Bourg Habitat s'est préparé pour présenter une nouvelle offre de réception dès 2010.

La mairie de Bourg-en-Bresse s'est engagée à maintenir la réception de la télévision par le réseau câblé aux locataires de Bourg Habitat jusqu'à la fin des travaux entrepris, soit fin 2010.



## TOUS LES LOCATAIRES CONSULTÉS, ET UN ACCORD SIGNÉ EN 2009

En novembre 2008, à la demande des associations de locataires de Bourg Habitat, un accord collectif a été rédigé et adressé nominativement à près de 4 200 locataires. Il présentait les nouvelles modalités de réception télévisuelle proposées par l'organisme.

Sur 2 100 locataires s'étant exprimés, 90 % ont approuvé la proposition de Bourg Habitat. Au vu de ces résultats, le 13 mars 2009, les associations de locataires ont validé leur engagement pour ce projet de rénovation des installations de télévision.

# 2 UNE NOUVELLE OFFRE PROPOSÉE, ARRÊT DE LA DIFFUSION ANALOGIQUE

## UNE NOUVELLE OFFRE DE RÉCEPTION TÉLÉVISUELLE

Au terme des travaux engagés depuis mars 2010, 4 200 logements appartenant à Bourg Habitat bénéficieront d'une réception télévisuelle **par voie hertzienne**, assurant la réception des chaînes nationales et de la TNT, et **par satellite** pour l'accès aux chaînes gratuites ou payantes (en souscrivant un abonnement).

- **ASTRA 19°2 Est**  
811 programmes  
Europe/Europe de l'Est  
Afrique du Nord
- **HOT BIRD 13° Est**  
1 144 programmes  
Europe et Europe de l'Est  
Afrique du Nord
- **TURKSAT 42° Est**  
289 programmes  
Turquie
- **AB3 - France/Afrique**  
146 programmes

Cette infrastructure offre un large choix de programmes **gratuits et payants** (par l'intermédiaire des opérateurs de programmes comme par exemple Canal+, Canal Satellite, Orange TV, Bis TV etc.) sur la base de **4 principaux satellites** qui ouvrent l'accès à **plus de 2 000 chaînes**.

## L'ARRÊT DE LA DIFFUSION ANALOGIQUE DANS L'AIN EN JUIN 2011

De façon concomitante, l'État engage l'arrêt de la diffusion analogique en France. Progressivement, la réception télévisuelle va passer au numérique sur l'ensemble du territoire. Dans l'Ain, ce changement est programmé pour le **14 juin 2011**. Canal + arrêtera sa diffusion analogique dès le **22 septembre 2010**.

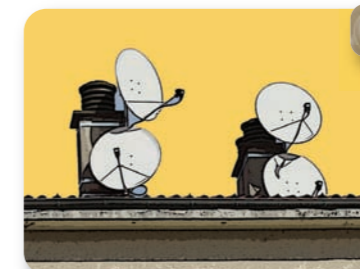
Les équipements de réception télévisuelle en cours d'installation par Bourg Habitat vous permettront d'appréhender sereinement ce passage au tout numérique.

Si vous souhaitez en savoir plus et bénéficier des aides financières à l'équipement\* proposées par l'État,

contactez le **0 970 818 818**  
(prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h)  
ou connectez-vous sur **www.tousaunumerique.fr**.

\* Montant max. de 25 euros TTC par foyer pour l'achat d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée ou souscription d'abonnement, sous réserve que vous remplissiez les conditions de ressources.

# 3 LES TRAVAUX DANS VOTRE IMMEUBLE L'INTERVENTION DANS VOTRE LOGEMENT



## INSTALLATION EN GAINE TECHNIQUE ET EN TOITURE DE L'IMMEUBLE

Les techniciens, chargés des travaux (INEO Infracom et BVS), interviendront tout d'abord en gaine technique et en toiture de votre immeuble **sans déconnecter** le réseau câblé de télévision. Les travaux d'installation se dérouleront **entre mars et décembre 2010**. Vous serez informé de l'avancement des travaux par affichage dans vos halls d'entrée.

## RACCORDEMENT DANS CHAQUE LOGEMENT

Les permutations débuteront en mai 2010 et suivront l'avancement des travaux en toiture, et ce jusqu'à la fin de l'année. Vous serez contacté par un technicien qui planifiera avec vous une intervention de quelques heures consistant à :

→ **installer la nouvelle prise à la place de la prise TV principale, dans le séjour** (cette prise offre la possibilité, grâce à un répartiteur, de raccorder d'autres prises dans le logement).

→ **rebrancher votre téléviseur et, si c'est nécessaire, votre adaptateur TNT et/ou démodulateur.**

→ **effectuer les réglages nécessaires** à la bonne réception de la télévision dans votre logement.

→ **pour les logements équipés de paraboles individuelles** sur toiture, terrasse et balcon, celles-ci feront l'objet d'un **démontage le jour du rendez-vous**.



**ATTENTION:** à la fin des travaux, l'ancienne installation sera démontée, les locataires n'ayant pas pris rendez-vous pour le raccordement se trouveraient privés de l'ensemble des services y compris des chaînes généralistes.

4

## QUESTIONS-RÉPONSES TOUT SAVOIR, TOUT COMPRENDRE...

### Quand mon immeuble sera-t-il équipé de la nouvelle installation?

Tout le patrimoine de Bourg Habitat sera équipé en décembre 2010, Bourg Habitat vous informera par affichage dans votre hall lorsque les travaux débuteront dans votre immeuble.

### Qui dois-je contacter pour la prise de rendez-vous?

L'entreprise mandatée pour effectuer les travaux. Si vous n'êtes pas présent le jour du raccordement, vous trouverez un avis de passage dans votre boîte aux lettres vous permettant de fixer un rendez-vous.

### Pourrais-je brancher plusieurs télévisions dans mon appartement?

L'installation prévoit un branchement dans le séjour, à la place de la prise principale actuelle, et un répartiteur pour une télévision supplémentaire.

### Quand et combien de temps les techniciens interviennent-ils?

Les techniciens n'interviennent que quelques heures dans votre logement.

### Qui sont les sociétés mandatées pour effectuer les travaux?

Les sociétés INEO INFRACOM et BVS. Chaque technicien peut justifier de son identité avant d'entrer dans votre logement grâce à une carte professionnelle mise à disposition par Bourg Habitat.

### Qui rebranche mon téléviseur?

Bourg Habitat a fait le choix d'accompagner ses locataires dans cette mutation technologique. Les techniciens vous assisteront dans le branchement de vos installations (démodulateur satellite, adaptateur TNT...) et effectueront les réglages nécessaires de votre téléviseur.

### Je suis abonné à un opérateur payant sur le câble, que dois-je faire?

Il est impératif de contacter votre opérateur afin qu'il remplace votre démodulateur actuel par un décodeur numérique.

### De quels matériels dois-je m'équiper?

Si votre téléviseur n'est pas équipé d'un **adaptateur TNT** intégré, nous vous conseillons de vous munir d'un adaptateur TNT simple (à partir de 30 euros) ou haute définition.

Pour réceptionner les **programmes gratuits sur satellite**, il faudra vous équiper d'un démodulateur (décodeur numérique), renseignez-vous auprès de votre revendeur habituel. Prévoir 40 euros pour un démodulateur simple.

5

## POUR PLUS D'INFORMATIONS OU EN CAS DE PROBLÈMES, QUI CONTACTER...

### DURANT LA PHASE DE TRAVAUX DANS L'IMMEUBLE OU VOTRE LOGEMENT

- Contacter **directement les techniciens** effectuant les travaux dans votre immeuble INEO Infracom ou BVS.

### APRÈS LE RACCORDEMENT DANS VOTRE LOGEMENT

- Contacter votre chargé(e) de secteur à Bourg Habitat, il fera intervenir l'entreprise responsable de la **maintenance technique** des installations de réception télévisuelle.

### POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT :

- Contacter votre chargé(e) de secteur à Bourg Habitat, il reste à votre disposition. Ses coordonnées sont affichées dans le hall de votre résidence.



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

“ Guide pratique ”

## Nouvelles modalités de réception télévisuelle :



Conception-rédaction : Bourg Habitat - © Photo de rugby : Jean-François Basset - mai 2010

“ Ce qu'il faut savoir ! ”

